



**DÉCISIONS DE LA
13ème SESSION ORDINAIRE DU COMITE EXECUTIF DU CONSEIL DE GOUVERNANCE
D'AMCOW TENUE LE 13 OCTOBRE 2022 A WINDHOEK, NAMIBIE**

Préambule :

Conformément au règlement intérieur du Conseil de gouvernance de l'AMCOW, la 13ème session ordinaire du Comité exécutif (EXCO) a été convoquée du 10 au 13 octobre 2022. Elle était composée de deux parties :

- i) la session du Comité consultatif technique (CCT) du 10 au 12 octobre 2022 ; et
- ii) la session ministérielle du 13 octobre 2022.

La 13e session ordinaire du Comité exécutif a reçu et examiné les rapports d'étape sur la mise en œuvre du programme de travail de l'AMCOW, le rapport d'audit 2021 et le rapport d'avancement financier, le programme triennal et le budget de l'AMCOW et d'autres questions découlant des initiatives continentales.

Le 13 octobre 2022, la 13ème session ordinaire du Comité exécutif a pris les décisions suivantes :

Décision EXCO/13/2022/WDH/1 sur la présentation du rapport annuel 2022 de la Commission sur la mise en œuvre de la Déclaration de l'Assemblée de juillet 2008 sur les engagements de Sharm El Sheikh pour accélérer la réalisation des objectifs en matière d'eau et d'assainissement en Afrique (Assembly/AU/ Decl.1 (XI)).

Le Comité exécutif :

- 1.1 **Prend note de** l'engagement des États membres à rendre compte de la mise en œuvre des engagements pris en juillet 2008 à Charm el-Cheikh pour accélérer la réalisation des objectifs en matière d'eau et d'assainissement en Afrique, ainsi que des cibles connexes des ODD.
- 1.2 **Adopte** le rapport et ses recommandations.
- 1.3 **Demande** au Secrétariat de l'AMCOW de mettre le rapport final à la disposition du Département de l'agriculture, du développement rural, de l'économie bleue et de l'environnement durable de la Commission de l'Union africaine (AUC-ARBE) pour traitement par les organes compétents de la Commission chargés de la préparation et de la présentation des documents aux Chefs d'État et de gouvernement de l'UA.
- 1.4 **Rappelle** la décision du Comité exécutif sur le rapport 2021 sur le secteur de l'eau et de l'assainissement en Afrique -EO/EXCO/3/2021/WDH/1- prise lors de sa 3ème session extraordinaire de :
 - 1.4.1. **réaffirmer** la reconnaissance de l'énorme soutien des États membres, de la BAD, de la FAE et des CER, ainsi que les contributions de l'UNICEF, du GWP, des agences des

Nations Unies pour l'eau et d'autres partenaires soutenant l'opérationnalisation des plateformes de coordination nationales dans les États membres ;

1.4.2. réitérer l'appel aux partenaires financiers actuels de l'AMCOW, à savoir : la BAD - à travers la FAE, la BMGF, l'USAID et la SIDA, pour qu'ils se fassent les champions du processus de mise en place d'un mécanisme de financement durable et de mobilisation des ressources pour la pleine opérationnalisation de l'AMCOW, en particulier au niveau des États membres.

1.4.3. charger le Secrétariat de l'AMCOW d'établir et d'étendre les partenariats nécessaires pour mobiliser les ressources afin d'aider les États membres à mettre en œuvre les recommandations des rapports WASSMO ; et de renforcer les capacités WASSMO au niveau national pour la prise de décision et le soutien consultatif politique fondé sur des données probantes.

Décision EXCO/13/2022/WDH/2 sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des Directives africaines pour l'élaboration de politiques d'assainissement (ASPG) et des ASPG en action.

Le Comité exécutif :

- 2.1 Prend note** de la demande de certains États membres pour un soutien à l'utilisation des ASPGs.
- 2.2 Apprécie** l'engagement des partenaires de mise en œuvre de l'AMCOW qui s'engagent à fournir un soutien aux États membres pour utiliser les ASPG afin de renforcer leurs cadres de politique d'assainissement et d'hygiène.
- 2.3 S'engage** à promouvoir, auprès des partenaires financiers de l'AMCOW, les plans d'engagement élaborés en ce qui concerne tout aspect du programme de travail de l'AMCOW.
- 2.4 Exhorte** tous les États membres à saisir l'opportunité présentée par les ASPG pour contribuer à l'amélioration, à l'échelle de l'Afrique, des perspectives de l'environnement politique pour un assainissement géré en toute sécurité, ainsi qu'au renforcement des systèmes de prestation correspondants.
- 2.5 Prend acte** du renouvellement du partenariat avec la Fondation Bill et Melinda Gates en vue d'accélérer l'accès à un assainissement géré de manière sûre en Afrique et apprécie l'investissement de la Fondation de 3,5 millions de dollars US pour soutenir la mise en œuvre du sous-programme des ASPG en action.
- 2.6 Charge** le Secrétariat d'engager activement d'autres partenaires de financement, de mise en œuvre et techniques afin d'obtenir les ressources nécessaires pour aider tous les États membres à utiliser les ASPG pour s'aligner sur les meilleures pratiques internationales.

Décision EXCO/13/2022/WDH/3 sur le développement du programme stratégique de l'AMCOW sur les eaux souterraines pour la sécurité et la résilience de l'eau en Afrique.

Le Comité exécutif :

- 3.1 **Prend note** des progrès réalisés dans l'élaboration du Programme stratégique sur les eaux souterraines pour la sécurité et la résilience de l'eau en Afrique.
- 3.2 **Prend également note** des initiatives en cours sur le continent en matière d'eaux souterraines qui devraient contribuer à l'élaboration du Programme stratégique.
- 3.3 **Charge** le Secrétariat de travailler avec les États membres et les partenaires pour formuler et lancer la mise en œuvre du Programme stratégique sur les eaux souterraines pour la sécurité et la résilience de l'eau en Afrique.
- 3.4 **Demande** en outre au Secrétariat de mobiliser les ressources financières et techniques nécessaires à la mise en œuvre du programme au profit des États membres.

Décision EXCO/13/2022/WDH/4 sur les résultats des réunions sous-régionales des ministres et des comités d'experts techniques de l'AMCOW.

Le Comité exécutif :

- 4.1 **Prend note** des résultats des réunions du Comité des experts techniques sous-régionaux et adopte les aide-mémoire des réunions.
- 4.2 **Félicite** les États membres, les CER et les OBFLs pour leur participation active et leurs contributions aux délibérations lors des réunions.
- 4.3 **Félicite** les États membres nommés pour assumer des responsabilités de leadership au sein des organes politiques de l'AMCOW pour 2023-2025.
- 4.4 **Demande** au Secrétariat de coordonner avec les États membres et les CER pour soutenir la République arabe d'Égypte dans la préparation et l'accueil de la COP27, et la République du Sénégal dans l'adoption de la Déclaration de Dakar du 9ème Forum mondial de l'eau lors de la Conférence des Nations Unies sur l'eau 2023.
- 4.5 **Félicite** les États membres qui sont à jour de leurs contributions nationales et les encourage à continuer à soutenir l'AMCOW.
- 4.6 **Donne** des instructions au Secrétariat :
 - a. de fournir les documents et les rappels nécessaires aux États membres sur les arriérés de leurs contributions nationales et exhorte les États membres à montrer leur engagement envers l'AMCOW en payant leurs contributions nationales.
 - b. de travailler avec les États membres pour s'assurer que les documents sont acheminés par les institutions les plus appropriées.

Décision EXCO/13/2022/WDH/5 sur la Déclaration de Dakar « Un Pacte bleu pour la sécurité de l'eau et l'assainissement pour la paix et le développement ».

Le Comité exécutif :

- 5.1 **Se félicite** du succès remporté par le gouvernement de la République du Sénégal dans l'accueil du 9ème Forum mondial de l'eau.

- 5.2 Appuie** la Déclaration de Dakar "Un Blue Deal pour la sécurité de l'eau et l'assainissement pour la paix et le développement" et invite la République du Sénégal à la soumettre comme contribution de l'Afrique à la Conférence des Nations Unies sur l'eau 2023.
- 5.3 Appuie également** la Déclaration de Dakar : *Un Blue Deal pour la sécurité de l'eau et l'assainissement pour la paix et le développement* comme étant la position commune de l'Afrique et les messages clés pour la COP27.
- 5.4 Demande** au Secrétariat de travailler avec la République du Sénégal et d'autres États membres dans des stratégies visant à améliorer le profil de l'eau et de l'assainissement dans la poursuite des objectifs de l'Agenda 2063 de l'UA.

EXCO/13/2022/WDH/6 sur l'accueil du Sommet mondial des toilettes 2022 par la République fédérale du Nigeria.

Le Comité exécutif :

- 6.1 Prend note** de la tenue du Sommet Mondial des Toilettes 2022 par la République Fédérale du Nigeria à travers le Ministère Fédéral des Ressources en Eau.
- 6.2 Appelle** les États Membres à soutenir la République Fédérale du Nigeria et à faire preuve de solidarité envers elle pour que l'accueil du Sommet Mondial des Toilettes 2022 soit un succès.
- 6.3 Exhorte** les États Membres à participer activement aux délibérations du Sommet Mondial des Toilettes.

Décision EXCO/13/2022/WDH/7 sur le rapport annuel d'audit externe 2021 et le rapport d'avancement financier de janvier 2022 à août 2022.

Le Comité exécutif :

- 7.1 Prend note** du rapport d'audit sur les états financiers pour l'année se terminant le 31 décembre 2021.
- 7.2 Prend également note** de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations de l'auditeur formulées dans la lettre de recommandations de 2020.
- 7.3 Approuve** les états financiers audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et donne décharge au comptable en conséquence.
- 7.4 Prend note** avec satisfaction du soutien continu de la République fédérale du Nigeria, par le biais du ministère des Ressources en eau, pour les coûts de fonctionnement du Secrétariat.
- 7.5 Prend acte** avec satisfaction de l'offre de la République fédérale du Nigeria de fournir un soutien pour renforcer la fonction d'audit interne au Secrétariat.
- 7.6 Apprécie et félicite** la République arabe d'Égypte, la République de Namibie, la République d'Afrique du Sud et la République du Botswana pour leur engagement envers l'AMCOW, comme en témoigne le fait qu'elles sont à jour de leurs contributions nationales, et les invite à continuer à soutenir l'AMCOW.
- 7.7 Apprécie et félicite également** les Républiques du Burkina Faso, du Bénin, du Ghana, Madagascar, République Unie de Tanzanie, République d'Angola, du Zimbabwe, de la Zambie, de l'Ouganda et du Rwanda pour avoir réglé de manière substantielle leurs arriérés.

7.8 Prend note des engagements pris par la République de Côte d'Ivoire, la République fédérale et Démocratique d'Éthiopie et la République du Malawi de régler leurs arriérés avant la fin de 2022.

7.9 Exhorte les États membres qui ont des arriérés à s'acquitter de leurs obligations, qui s'élèvent actuellement à 5 436 174 dollars US (cinq millions quatre cent trente-six mille cent soixante-quatorze dollars US). Les recettes sont nécessaires pour assurer un degré relatif d'autonomie au Secrétariat dans la coordination de la mise en œuvre du programme de travail de l'AMCOW.

7.10 Charge le Secrétariat de mettre en œuvre les recommandations de l'auditeur soulevées dans la lettre de gestion 2021 et de rendre compte des progrès réalisés lors de la 14^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration.

Décision EXCO/13/2022/WDH/8 sur le programme de travail et le budget triennaux de l'AMCOW (2022-2024)

Le Comité exécutif :

8.1 Approuve le programme de travail triennal (2022-2024) et le budget correspondant qui s'élève à 20 057 532 dollars US (vingt millions cinquante-sept mille cinq cent trente-deux dollars US).

8.2 Remercie et applaudit les États membres qui sont à jour de leurs contributions nationales.

8.3 Prend note avec satisfaction de la contribution financière des États membres, de l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (SIDA), de la Banque africaine de développement - à travers la Facilité africaine de l'eau (BAD-FAE) - de la Fondation Bill et Melinda Gates (BMGF), de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), de la NVF et de la BGR pour la mise en œuvre du programme de travail triennal (2022-2024).

8.4 Prend note avec satisfaction de l'engagement de la BAD et de la CE-INTPA à soutenir financièrement la mise en œuvre du programme de travail triennal de l'AMCOW et affirme l'engagement de l'AMCOW à mener à bien les processus nécessaires.

8.5 Demande instamment un engagement continu de la BAD, de l'EC-INTPA, de l'ONU-Eau avec le Secrétariat pour accélérer le processus dans la mesure du possible.

8.6 Demande au Secrétariat d'élargir la portée de l'engagement avec les partenaires de développement actuels et potentiels afin de mobiliser les ressources financières et techniques nécessaires à la mise en œuvre du programme de travail triennal.

Décision EXCO/13/2022/WDH/9 sur la révision et les propositions de modification du Statut et règlement du personnel et du Règlement financier ainsi que de l'Organigramme.

Le Comité exécutif :

9.1 Rappelle la décision du Conseil d'administration GA/10/2016/Dar/16 de réviser le Règlement et le Statut du personnel et des finances en s'alignant sur la Commission de l'Union africaine.

9.2 Rappelle également la décision du Comité exécutif EO/EXCO/2/2021/WDH/6 qui, entre autres, ordonne la conduite d'un examen complet du Règlement et du Statut du personnel, de la structure des salaires, de la classification des emplois et des avantages sociaux.

- 9.3 **Prend note** des implications financières de l'alignement de la structure salariale actuelle sur celle de la CUA et de la modification de l'organigramme pour renforcer le Secrétariat conformément aux recommandations des études indépendantes sur l'efficacité organisationnelle.
- 9.4 **Approuve** les amendements au Règlement du personnel de l'AMCOW et au Règlement financier de l'AMCOW.
- 9.5 **Approuve**, en principe, l'organigramme du Secrétariat et la structure des salaires et ordonne que leur mise en œuvre soit dictée par la disponibilité d'un financement durable pour la durée de tout nouveau contrat de travail et de tous les contrats de travail existants pour les postes activés.
- 9.6 **Demande** au Secrétariat de présenter annuellement les budgets pour tout poste proposé à l'activation au cours d'un exercice financier.
- 9.7 **Demande** en outre au Secrétariat d'assurer un équilibre régional dans la mise en œuvre de l'organigramme approuvé et de veiller à ce que le TAC soit informé à l'avance lorsque de nouveaux postes sont activés.
- 9.8 **Demande** au Secrétariat de s'engager avec les partenaires de développement pour rendre opérationnel le Fonds commun AMCOW pour les frais de personnel. La performance prévisionnelle garantie du Fonds, sur toute période définie des obligations financières du Secrétariat liées aux frais de personnel, sera un facteur déterminant dans l'activation ou la désactivation des postes de l'organigramme.

Décision EXCO/13/2022/WDH/10 sur la révision et les propositions de modifications du cadre de gouvernance de l'AMCOW.

Le Comité exécutif :

- 10.1 **Prend note** de la proposition et décide que le ministre responsable des affaires de l'eau reste le membre titulaire, avec des membres suppléants issus d'autres ministères en fonction du sujet traité.
- 10.2 **Approuve** les modifications apportées aux dispositions de gouvernance de l'AMCOW et adopte le document cadre de gouvernance de l'AMCOW 2022.

Décision EXCO/13/2022/WDH/11 sur la mobilisation des ressources et la viabilité financière.

Le Comité exécutif :

- 11.1 **Prend note** de la collaboration de l'AMCOW avec la BAD et l'UNICEF en tant que co-organisateurs du Forum de coordination des partenaires du développement du secteur de l'eau et de l'assainissement (DPCF).
- 11.2 **Approuve** l'approche du DPCF en tant que mécanisme de coordination sectorielle pour l'alignement des objectifs de l'aide publique au développement au niveau continental, régional et national afin d'élargir et d'approfondir l'impact des initiatives politiques continentales en matière d'eau et d'assainissement.
- 11.3 **Demande** au Secrétariat de collaborer avec la BAD et l'UNICEF pour mettre en place une table ronde sur la mobilisation des ressources - sous les auspices du DPCF - lors des plateformes d'engagement des partenaires établies telles que la Semaine africaine de l'eau, les conférences AfricaSan et les assemblées générales annuelles de la BAD.
- 11.4 **Appelle** les États membres à contribuer régulièrement au Fonds fiduciaire de la Facilité africaine de l'eau afin d'en assurer la pérennité.

Décision EXCO/13/2022/WDH/12 sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de gestion des connaissances et de partage de l'information de l'AMCOW.

Le Comité exécutif :

- 12.1 **Prend note** du lancement du Programme de connaissances sur l'eau et l'assainissement en Afrique lors de la Semaine mondiale de l'eau.
- 12.2 **Demande** le Secrétariat de travailler avec les États membres et les partenaires pour mettre en place la communauté de pratique africaine pour la mise en œuvre du Programme de connaissances afin de renforcer la capacité du continent à générer et à partager les connaissances indigènes en matière d'eau et d'assainissement.
- 12.3 **Exhorte** les États membres, les organismes régionaux de bassin et les CER à désigner des personnes focales pour participer au Défi africain des connaissances sur l'eau et l'assainissement.
- 12.4 **Demande** au Secrétariat de mobiliser des fonds pour faciliter l'action sur la gestion des connaissances et la fonction de partage de l'information au profit des États membres et de la communauté de l'eau.
- 12.5 **Demande également** au Secrétariat de mettre en place des mécanismes pour mobiliser des ressources de connaissances pour le centre de connaissances et la bibliothèque de l'AMCOW au profit des États membres et de la communauté de l'eau.

Décision EXCO/13/2022/WDH/13 sur la mobilisation régionale pour l'Afrique et les consultations sur l'examen à mi-parcours de la Décennie d'action des Nations Unies pour l'eau 2018-2028.

Le Comité exécutif :

- 13.1 **Adopte** les messages clés des consultations régionales africaines sur l'examen à mi-parcours de la Décennie d'action pour l'eau et les initiatives africaines connexes en vue de la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023 (Doc.13/AMCOW/EXCO/An11a) et invite les États membres à partager les messages clés avec leurs représentants permanents auprès des Nations Unies afin d'informer la réunion préparatoire et la consultation des

parties prenantes pour la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023 qui se tiendra les 24 et 25 octobre 2022.

- 13.2 Exhorte** les États membres à participer activement aux événements marquants à venir afin de consolider la position commune de l'Afrique et sa contribution à la Conférence des Nations Unies sur l'eau 2023.
- 13.3 Charge** le Secrétariat de s'engager auprès des États membres pour leur participation active à la deuxième des consultations sur l'examen à mi-parcours de la Décennie d'action pour l'eau - L'eau pour le développement durable, 2018-2028.
- 13.4 Charge** le Secrétariat de mobiliser la communauté de l'eau en Afrique pour qu'elle participe activement à la COP27, au Sommet des Nations Unies sur les eaux souterraines, aux consultations en cours sur l'assainissement géré en toute sécurité, au Congrès de l'AfWSA et à la Conférence sur les boues fécales dans le cadre d'une série d'engagements en vue de la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023.
- 13.5 Appelle** à l'adhésion politique du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine pour promouvoir le développement et la mise en œuvre de politiques et de stratégies intégrées afin d'améliorer le profil de l'eau et de l'assainissement et ses liens intersectoriels pour le développement socio-économique du continent.

Décision EXCO/13/2022/WDH/14 sur l'initiative Team Europe sur la gestion des ressources en eau transfrontalières.

Le Comité exécutif :

- 14.1 Prend note** de l'initiative Team Europe visant à soutenir la sécurité de l'eau en Afrique et la réalisation intersectorielle de l'Agenda 2030.
- 14.2 Exhorte** les États membres à saisir l'opportunité présentée par l'Initiative Team Europe pour améliorer la gestion des ressources en eau transfrontalières et la sécurité de l'eau en Afrique.
- 14.3 Charge** le Secrétariat de finaliser le document d'action pour l'initiative "Team Europe" conformément à la stratégie AMCOW 2018-2030.

Décision EXCO/13/2022/WDH/15 sur la mobilisation en faveur des propositions de nomination d'un envoyé spécial des Nations Unies pour l'eau.

Le Comité exécutif :

- 15.1 Affirme** son soutien à la campagne de plaidoyer et de sensibilisation en faveur de la proposition de nomination d'un envoyé spécial du Secrétaire général des Nations unies pour l'eau.
- 15.2 Exhorte** les ministres sectoriels à mobiliser le soutien de leur pays pour faire avancer la proposition aux Nations unies par l'intermédiaire de leurs homologues chargés des affaires étrangères ou de leurs représentants permanents auprès des Nations unies.

- 15.3 Charge** le Secrétariat de promouvoir la proposition auprès des grands groupes et autres parties prenantes des Nations unies, des partenaires de développement concernés, des organisations de la société civile et du secteur privé.
- 15.4 Charge** le Secrétariat d'engager le Département de l'agriculture, du développement rural, de l'économie bleue et de l'environnement durable de la Commission de l'Union africaine (AUC-ARBE) à soumettre la campagne à l'examen de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine (HoSG).

Décision EXCO/13/2022/WDH/16 sur les conclusions du Forum ASWAN sur la paix et le développement durables en Afrique - Troisième édition.

Le Comité exécutif :

- 16.1 Prend** note des résultats des conclusions du Forum ASWAN 2022 pour une paix et un développement durable en Afrique.
- 16.2 Reconnaît** la contribution de la République arabe d'Égypte à l'accueil du Forum ASWAN en faveur d'une Afrique pacifique, résiliente et durable.
- 16.3 Charge** le Secrétariat de collaborer avec la République arabe d'Égypte, les États membres et les partenaires de développement pour mettre en œuvre les conclusions du Forum d'ASWAN pour une Afrique pacifique, durable et résiliente.
- 16.4 Charge** en outre le Secrétariat de soutenir les processus en vue de la COP27 et de présenter les conclusions du Forum ASWAN et les messages/voix communs du continent lors de la COP27.

Décision EXCO/13/2022/WDH/17 sur la présentation du Conseil africain pour la recherche scientifique et l'innovation (AU-ASRIC) sur la technologie hybride "le filtre à sable de moringa ultra-violet" (MSF-UV)

Le Comité exécutif :

- 17.1 Prend** note du travail de l'UA-ASRIC sur la technologie du filtre à sable Moringa et reconnaît l'importance de l'amélioration de la qualité de l'eau.
- 17.2 Appelle** les États membres de l'UA à participer activement à la mise en œuvre du projet et les exhorte à fournir les ressources et l'environnement favorable requis pour mettre en œuvre le projet à l'échelle.
- 17.3 Demande** à la CUA, aux États membres de l'UA, à l'OMS, à l'UNICEF, à l'UNESCO et aux autres agences des Nations Unies et partenaires du développement de soutenir la mise en œuvre du projet.

Décision EXCO/13/2022/WDH/18 sur les présentations des partenaires et les rapports sur la programmation conjointe avec AMCOW.

Le Comité exécutif :

Prend note des contributions des partenaires, et des recommandations formulées comme suit :

- a. Organiser le deuxième cycle des consultations régionales africaines sur l'examen à mi-parcours de la Décennie d'action pour l'eau.
- b. Encourager les États membres à promouvoir la coopération en matière de gestion des ressources en eau transfrontalières.
- c. Encourager la poursuite de la coopération pour rendre visible l'invisible, et faire de la gestion des eaux souterraines une priorité dans les programmes de travail de l'AMCOW.
- d. Mettre en œuvre la feuille de route du défi de la gestion des connaissances sur l'eau et l'assainissement en Afrique.
- e. Renforcer le partenariat pour la mise en œuvre du programme ASPGs in Action.
- f. Promouvoir la fonction de régulation du secteur de l'eau et de l'assainissement dans tous les États membres.
- g. Soutenir le travail du Panel de haut niveau du PIA ainsi que promouvoir le tableau de bord du PIA.
- h. Soutenir la recherche en cours sur le contrôle et l'élimination de la schistosomiase en Afrique.
- i. Soutenir le lancement officiel de la fenêtre continentale TEI et promouvoir sa mise en œuvre à tous les niveaux.

Fait le 13 octobre 2022 à Windhoek, Namibie.

Hon. Carl Hermann Gustav Schlettwein
Ministre de l'agriculture, de l'eau et de la réforme agraire de la République de Namibie
Président de l'AMCOW

Doc.13/AMCOW/EXCO/An11a

Messages clés des consultations régionales africaines sur l'examen à mi-parcours de la Décennie d'action pour l'eau et les initiatives africaines connexes en vue de la Conférence des Nations Unies sur l'eau 2023

- 1. Adopter la Déclaration de Dakar du 9ème Forum mondial de l'eau, Dakar, Sénégal :** Approuver pour adoption la Déclaration de Dakar : ***un Blue Deal pour la sécurité de l'eau et l'assainissement pour la paix et le développement***, et inviter la communauté internationale et toutes les parties prenantes à contribuer à la mise en œuvre effective des résultats du 9ème Forum mondial de l'eau à Dakar.
- 2. Augmenter les budgets nationaux et les investissements dans le secteur de l'eau et de l'assainissement :**

Il est impératif d'accroître la visibilité et la valeur attachées à l'eau et à l'assainissement dans les systèmes nationaux de planification économique. Un point d'entrée clé consiste à faire des principes de valorisation de l'eau l'épine dorsale du cadre d'action de la Vision africaine de l'eau post-2025 alignée à l'Agenda 2063 de l'Union Africaine
- 3. Un appel à l'action pour utiliser l'ensemble du potentiel économique de l'assainissement au profit des entreprises et de la société :**

Réaliser le potentiel inexploité de la participation du secteur privé dans la fourniture de services d'eau, d'assainissement et d'hygiène pour tous en tant qu'entreprise rentable. Il est particulièrement urgent de s'attaquer aux problèmes d'assainissement associés à la charge de morbidité qui limitent la productivité de la main-d'œuvre et dégradent l'environnement. Les Directives Africaines pour la Politique d'Assainissement (ASPG) fournissent le cadre pour la promotion de l'économie de l'assainissement.
- 4. Renforcer les capacités en gestion et réduction des risques de catastrophe liés à l'eau en Afrique:**

Promouvoir des approches proactives de la gestion des inondations et de la sécheresse centrées sur les piliers de suivi, de la prévision et de l'évaluation précoce de la vulnérabilité et de l'impact, ainsi que de la préparation, de l'atténuation et de la réponse.
- 5. Consolider la prise de décision fondée sur des données factuelles et en temps opportun à tous les niveaux :**

Donner la priorité aux investissements pour le suivi, l'évaluation, la gestion des connaissances et de l'information et l'apprentissage. Les États membres doivent encourager la recherche et l'application des connaissances et des innovations pour les interventions sectorielles visant à améliorer la gouvernance et la gestion de l'eau, ainsi que la fourniture de services d'eau, d'assainissement et d'hygiène. Cela vise à relever les défis rencontrés pour accéder à des données fiables et complètes dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.
- 6. Reconnaître les événements marquants ci-dessous dans la consolidation de la position communes de l'Afrique et de la contribution à la Conférence sur l'eau des Nations Unies 2023: la COP27 en Égypte, Africa Focus au sommet des Nations Unies sur les eaux souterraines 2022 et les consultations en cours sur l'assainissement géré en toute sécurité.**
- 7. Approuver la proposition de nomination de l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour l'eau.**